

Référendum 2007 :

►► Le cabinet du ministre, dans sa mission de démantèlement du service public culturel, n'a eu de cesse d'affaiblir le dialogue social. La plupart des instances de concertation sont devenues des chambres d'enregistrement, et les partenaires sociaux ont vu leur rôle réduit à une peau de chagrin qui les confine la plupart du temps à l'impuissance.

Le comité technique paritaire du ministère de la Culture doit impérativement redevenir une instance de concertation. La parité administrative doit prendre en compte par son vote, les revendications légitimes portées par les représentants des personnels. La volonté de l'administration de ne pas nous entendre est inadmissible et la "systématisation" de ses votes bloqués contre les propositions des organisations syndicales prouve l'état déplorable de la concertation et du dialogue social.

►► Dans la perspective de la consultation générale des personnels, dont le 1^{er} tour de scrutin **est reporté au 19 mars 2007**, la CFDT-Culture appelle les personnels à s'opposer à la politique de casse de la fonction publique, voulue par le gouvernement, et mise en œuvre dans notre ministère. **La CFDT-Culture reste persuadée que la recherche de choix équilibrés entre le respect des droits des personnels et la mise en place de réformes nécessaires dans un monde en pleine mutation est la meilleure stratégie pour préserver un service public aujourd'hui fortement menacé.**

► **La CFDT-Culture continue son combat !**

Service public menacé

Au ministère, tout va dans le sens du rétrécissement de son périmètre (décentralisation, statut des établissements, remaniement de certaines directions...), et de ses moyens financiers (restriction des crédits de fonctionnement) et humains. L'objectif d'externaliser tout ce qui peut l'être et d'intensifier le recours à des prestataires privés constitue un processus de destruction des services et missions de l'État, confiés aujourd'hui à des agents qualifiés du service public, et demain aux mains des lobbies privés.

Pour un service public culturel fort, et contre l'externalisation abusive des missions de service public culturel, réagissons et battons-nous collectivement.

Emploi, salaire, ou l'art et la manière de gérer la pénurie

Nous voulons de réelles créations d'emplois, à la hauteur des missions du ministère de la Culture, ainsi qu'une refonte de la grille indiciaire de la Fonction publique. Seules des revalorisations salariales et une action sociale forte et adaptée permettront de relever votre pouvoir d'achat et de lutter contre la précarisation.

La tutelle : garantie d'équité entre établissements publics

Actuellement, l'absence affichée de tutelle sur les établissements publics génère de plus en plus de conflits et de mécontentement. Les dossiers individuels et collectifs à défendre vont croissant.

La CFDT-Culture met son énergie au service de vos intérêts individuels et collectifs. Nous continuons, par tous les moyens, à défendre les droits des agents et salariés de tout statut pour un service public accessible et égalitaire.

Contre l'autonomie exagérée des établissements publics, obligeons le ministère à exercer une véritable tutelle sur la politique de la gestion des personnels et les conditions de travail dans les EP, au nom de l'égalité de traitement.

**Cfdt
Culture**

www.cfdt-culture.org

Fonctionnaires, contractuels, précaires, et autres

La CFDT-Culture traite à part entière et à égalité la défense et les intérêts des agents, qu'ils soient titulaires, contractuels, vacataires, emplois aidés, ou autres.

Elle a toujours dénoncé le recours abusif à toute forme d'emplois précaires, sans cesse renouvelés depuis des décennies dans notre ministère, faute de gestion prévisionnelle en la matière.

L'introduction d'un "statut de CDI" dans la Fonction publique pourrait satisfaire un bon nombre de personnels non-titulaires. La CFDT-Culture revendique avant tout la mise en place de mesures d'accompagnement comme :

► **L'organisation d'un déroulement de carrière pour les agents non titulaires avec évaluation**

► **la mobilité entre établissements publics, ainsi qu'entre E.P. et administration centrale ou services déconcentrés**

► **l'élargissement des compétences des commissions consultatives paritaires, et leur création partout où cela est nécessaire.**

En matière de contrat :

► **la CFDT-Culture n'hésitera pas à recourir aux instances judiciaires pour faire valoir les droits des agents en matière de CDI ou autre.**

► **Elle luttera pour la mise en conformité de tous les contrats "atypiques" encore nombreux aujourd'hui (vacataires permanents recrutés abusivement pour besoins occasionnels et saisonniers, contrats chantier, cabi-net, ...).**

Elle mènera un combat pour que l'on pérennise les contrats précaires pour que cesse enfin la reconstitution permanente de l'emploi précaire utilisé pour contourner les rigidités du statut.

Une action sociale sous perfusion

L'action sociale dans notre ministère propose des mesures d'accompagnement de la vie professionnelle : loisirs, logement, restauration, aides financières, prestations individuelles. Le dispositif est trop restreint et nécessite ajustement et amélioration.

La CFDT-Culture fait de l'action sociale une de ses principales priorités.

Personne n'est plus à l'abri de l'exclusion. Un agent qui reste sans logement... Un fonctionnaire qui se contente de 9 m² hors de prix parce que sa demande de logement attendra 2 ans.

Bien d'autres cas montrent la carence de l'État employeur en matière de construction et d'attribution de logements sociaux.

Le passif est tel qu'il faut que l'État s'engage dans une politique plus offensive.

Autre inadéquation flagrante entre les prestations offertes et les attentes des agents : **la restauration**. La CFDT-Culture revendique depuis des années la mise en place du titre restaurant dans tout le ministère. Cela existe dans certains établissements et dans d'autres ministères.

La CFDT-Culture demande un sondage pour recenser les souhaits de tous les agents. Pour une réelle avancée sociale, la CFDT-Culture exige que soient mises en œuvre les possibilités ouvertes par le rapport Meurisse, qui démontre la faisabilité comptable du titre restaurant.

Rappelons que grâce à la signature de 3 organisations syndicales (CFDT, CFTC, UNSA), l'État met en place des avancées certaines : relèvement du plafond de ressources, chèque transport, chèque emploi service universel, prêt mobilité, recensement sur l'offre de places en crèche et de la réservation de logements, rénovation des restaurants inter-administratifs...

Mais ceci ne peut masquer la précarité grandissante et même la paupérisation des bas revenus de la Fonction publique. Ce n'est pas en maintenant l'action sociale sous perfusion qu'on en fera un élément d'une véritable politique de ressources humaines.

Le travail devrait contribuer à notre équilibre. Mais nous en sommes loin...

Santé et travail : une utopie ?

Le travail devrait contribuer à notre équilibre. Mais nous en sommes loin...

Il suffit de voir tout ce qui le rend délétère : conditions inadaptées, facteur humain négligé au profit d'une logique institutionnelle et d'objectifs budgétaires, conflits récurrents et non arbitrés, personnalités nocives, incompétence de certains cadres, précarisation de l'emploi, management "guerrier", etc.

La CFDT-Culture a prouvé sa détermination à faire évoluer les conditions de travail et à protéger votre santé, en obtenant en 2005 une circulaire de prévention de la souffrance et de la violence au travail. Applicable partout, elle s'inscrit dans le cadre de l'obligation des employeurs de garantir la santé physique et mentale des salariés.

Préconiser, c'est bien ; appliquer c'est mieux. La CFDT-Culture luttera pour que cette circulaire soit réellement appliquée partout. Elle continuera à faire valoir que ce qui compte, c'est l'être humain : il faut adapter le travail à l'homme, et non le contraire (dixit le code du travail).

Votre santé et votre sécurité passent avant toute considération politico-administrativo-économique.

La CFDT-Culture persistera dans toutes ses exigences en la matière.

La CFDT-Culture, engagée dans la défense du service public et de ses agents, continuera à dénoncer toute entrave ou limitation à l'exercice des droits de chacun. Notre syndicat est au service des intérêts collectifs et individuels, c'est pour cela que nous revendiquons :

» PRIMES ET SALAIRES

- Une nécessaire évolution du pouvoir d'achat de tous, passant principalement par l'augmentation du point d'indice
- La transparence et l'équité dans l'attribution des primes et indemnités et dans leur répartition (entre tous les salariés du ministère à grades et corps équivalents)
- L'intégration des primes dans le salaire pour de véritables retraites

» CRÉATION D'EMPLOIS ET RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ

- De véritables créations d'emplois pour un service public culturel de qualité et l'arrêt des recrutements abusifs de vacataires, particulièrement dans les établissements publics
- L'application de la loi sur les CDI et la mise en place d'un véritable déroulement de carrière des non titulaires
- La création de CCP aux compétences élargies
- Une vraie mobilité pour tous à l'intérieur du périmètre du ministère et de ses établissements
- Une régularisation de tous les contrats "hors normes" (principalement des anciens contrats ne comportant pas de référence précise au code de la Fonction publique)

» NOTATION ET CAP

- Le maintien des CAP nationales (on parle en effet de plus en plus de CAP locales...).
- Des délais et procédures plus rigoureux, des règles de transparence dans l'évaluation et la notation avec prise en compte du travail individuel et collectif, pour permettre une véritable évolution de carrière.

» FORMATION PROFESSIONNELLE

- Une évaluation du pourcentage d'agents totalement exclus de la formation professionnelle et la mise en application, pour chaque agent, de la "formation tout au long de la vie" (dixit Lolf).
- Une augmentation des budgets formation des établissements publics, ainsi que le maintien du financement des formations à caractère personnel (ex : reconversion).

» MOYENS INFORMATIQUES

Un accès pour tous les agents à une messagerie électronique et aux intranets.



voter cfdt.culture, c'est vouloir



La CFDT-Culture est sur tous les terrains :

► **Agents des filières** : (administratives; ouvrières et techniques ; accueil, surveillance et magasinage) : vigilance accrue quant au repyramidage et la revalorisation des carrières.

► **Personnels des SDAP** (adjoints administratifs et techniciens) : nécessaire reconnaissance de statuts spécifiques et véritables moyens en personnels pour assurer les missions.

► **INRAP** : alors que l'établissement doit encore asseoir sa stabilité financière et son organisation interne, la CFDT-Culture défendra avec pugnacité les dossiers sur la "cédésation" et le repyramidage.

► **RMN** : nous exigeons le rétablissement du périmètre de ses missions fondatrices et le renforcement de son action vis à vis des musées.

► **CMN** : l'établissement voit ses missions considérablement évoluer avec la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage, la fin de la fonction d'administrateur... Il faut lutter contre l'isolement des monuments, pour que se poursuive la réforme du "statut" des personnels contractuels et préserver l'avenir des personnels transférés dans le respect de leurs fonctions et conditions de travail.

► **Archives Nationales** : mise en place des SCN et réforme des textes réglementaires, réforme du concours de l'Institut du Patrimoine et du corps des conservateurs : vigilance sur les revendications en cours.

► **Établissements d'enseignement supérieur** : exigence de moyens humains et financiers importants pour hisser ces écoles au plus haut niveau de l'enseignement supérieur européen (statut des enseignants-chercheurs, etc.).

► **Recherche** : pour une enveloppe budgétaire à la hauteur des ambitions du ministère de la Culture.

►► **préserver et renforcer le service public culturel,**

►► **garantir et améliorer les statuts, carrières, grilles indiciaires et rémunérations,**

►► **exiger le plein exercice des droits de tous, le rétablissement de l'égalité de traitement, le respect des textes en vigueur, un véritable exercice de la tutelle ministérielle sur les établissements et directions,**

►► **garantir l'existence et les compétences des instances de concertation (GTP, CHS, CAP, CGP), et rétablir un dialogue social digne de ce nom,**

►► **appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, assurer à tous des conditions de travail dignes, préserver la santé des agents, progresser dans la prévention des risques,**

►► **redonner sens aux notions d'équité, de solidarité, de dignité et de justice sociale, mettre l'humain au cœur des préoccupations, des réorganisations, et des réformes en œuvre dans ce ministère.**



CFDT-Culture

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

"Rien n'est jamais joué si l'on se refuse à subir."